

Mercredi 08 Avril 2020 - n°252

Institutions - Covid-19 : Le Sénat estime une perte de près de 5 milliards d'euros aux collectivités

Finances - Les montants de dotations 2020 sont consultables en ligne

Europe - La Commission propose de nouvelles mesures pour la crise du Covid-19

Politique de la ville - Diffusion des bonnes pratiques dans les QPV

Sécurité-prévention - Mise à jour du Panorama des Polices municipales des Villes de France – 5ème édition

Tourisme - Le secteur touristique fortement impacté par la crise

Développement économique - Les collectivités accompagnent les circuits courts alimentaires

Environnement - Maintien de la formation sur « La réduction de la vulnérabilité aux inondations » le 14 mai

Institutions - État d'urgence sanitaire : les modalités de remplacement des membres des organes délibérants et des exécutifs des collectivités territoriales sont précisées

INSTITUTIONS



Covid-19 : Le Sénat estime une perte de près de 5 milliards d'euros aux collectivités

La commission des finances du Sénat vient de publier une « *note de conjoncture* » relative au suivi du plan d'urgence face à la crise sanitaire, élaborée fin mars. Il s'agit notamment de commencer à estimer les conséquences économiques et financières de la crise, en particulier pour les collectivités territoriales.

Concernant la « *sphère locale* », la commission des finances du Sénat table sur une perte de recettes pour les collectivités locales qui friserait les 5 milliards d'euros.

Les communes pourraient être « *moins exposées* » que les régions et les départements, dans la mesure où la part fiscale de leurs recettes est un peu moins importante. De plus, « *ces ressources (fiscales) semblent a priori moins sensibles à l'évolution de la conjoncture* » : la taxe foncière et la taxe d'habitation, fixées en fonction de la propriété ou de la jouissance d'un local au 1er janvier, ne seront pas impactées par la crise.

Les EPCI en revanche sont plus exposés, détaille le Sénat, dans la mesure où leurs recettes fiscales comprennent une part plus importante liée aux entreprises (CFE et CVAE). « *Les recettes des EPCI pourraient se réduire de 46 à 316 millions d'euros en 2021 selon le scénario retenu.* »

Par ailleurs, le bloc communal va être touché par une diminution des recettes et redevances liée à la fermeture des services publics locaux : pertes de recettes des crèches fermées, perte des recettes de droits de place dans les marchés. Parallèlement, les collectivités vont devoir faire face à une nécessaire augmentation des dépenses liées à la relance.

[Prendre connaissance de la note](#)

FINANCES



Les montants de dotations 2020 sont consultables en ligne

Le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales vient de rendre public, depuis lundi 6 avril, les attributions individuelles de dotation globale de fonctionnement (DGF) versées en 2020 par l'Etat aux communes, intercommunalités et départements.

Enveloppe stable mais des baisses individuelles

Rappelons que les dispositions de la loi de finances pour 2020 aboutissent à une stabilisation de l'enveloppe globale de DGF, pour un montant global 27 milliards d'euros.

Au niveau individuel, 72% des communes connaissent une variation d'attribution par rapport à 2019, qui représente moins de 1% de leurs recettes réelles de fonctionnement.

La dotation forfaitaire subit en effet en 2020 un taux de minoration de -3%, dans la limite de 1% des recettes réelles de fonctionnement, et la dotation de compensation des EPCI connaît un taux d'écrêtement de -1,83%.

Les dotations de soutien aux investissements des communes, des intercommunalités et des départements se situent quant à elles à 2 milliards d'euros, et le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) à 6 milliards d'euros.

Péréquation verticale

Au niveau de la péréquation verticale, la loi de finances pour 2020 a prévu une augmentation de 180 millions d'euros des dotations de péréquation (dotation de solidarité rurale, dotation de solidarité urbaine). La progression de la DSU est de +3,93% par rapport à 2019 (2,38 milliards d'euros). La progression de la DSR est de +5,6% (1,69 milliard d'euros). Le montant de la DNP est quant à lui stable (794 millions d'euros).

En outre, la réforme de la péréquation en faveur des communes d'outre-mer les conduit à bénéficier d'attributions en hausse de 21 millions d'euros.

Par voie de communiqué, le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales indique qu'il portera, dans les prochaines semaines, une attention particulière aux conséquences de la crise sanitaire sur les finances des collectivités territoriales, qui jouent aujourd'hui un rôle majeur dans les services rendus à la population et aux entreprises, et qui seront demain au cœur de la relance de l'activité économique dans les territoires.

[Accéder aux dotations 2020](#)

EUROPE



La Commission propose de nouvelles mesures pour la crise du Covid-19

La Commission européenne souhaite accompagner les mesures d'urgence prises par les Etats membres et propose notamment un nouvel instrument financier pour le chômage partiel, un assouplissement des conditions de recours aux fonds structurels et d'investissement (FESI) ainsi que de nouveaux moyens pour les systèmes de santé. La clause d'échappement générale a été activée pour la première fois permettant une injection massive de liquidités.

Soutien au chômage partiel et à la santé

Un nouvel instrument de solidarité appelé Sure (Support to mitigate Unemployment Risks in an Emergency) est destiné aux Etats membres pour accompagner les dispositifs de chômage partiel. La Commission empruntera sur les marchés financiers jusqu'à 100 milliards d'euros ensuite accordés dans des conditions favorables aux Etats membres. Les prêts s'adosseraient sur un système de garanties volontaires par les Etats membres devant atteindre 25 milliards d'euros minimum. En outre, un projet de budget rectificatif permet d'affecter 300 milliards d'euros à la réserve de matériel médical rescUE et 2,7 milliards d'euros à l'instrument d'aide d'urgence de l'Union.

Assouplir et simplifier les fonds de cohésion

La Commission propose d'autoriser les Etats à transférer les ressources de l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » entre les fonds de la politique de cohésion (FEDER, FSE, fonds de cohésion), ainsi que les transferts entre régions de différentes catégories dans la limite de 3% des fonds alloués. En outre, les exigences de concentration thématique sont levées afin de soutenir les secteurs les plus affectés. Enfin, le taux de cofinancement de l'Union passe à 100% pour la période 2020-2021. Les procédures de mise en œuvre et d'audit sont simplifiées, notamment en permettant de maintenir les accords de partenariats des FESI de la précédente période.

POLITIQUE DE LA VILLE



Diffusion des bonnes pratiques dans les QPV

Toutes les semaines, la Mission « Grande équipe de la réussite républicaine » de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) rencontre par le moyen de visioconférence l'ensemble des associations nationales d'élus locaux pour évoquer la situation de la situation particulière liée au Covi-19 dans les quartiers de la politique de la ville (QPV). Parmi les sujets traités par les représentants des territoires : la situation d'une manière générale dans les dans les 1 514 quartiers

prioritaires ; les mesures envisagées en matière de continuité éducative ; les mesures envisagées en matière de développement économique ; et les questions à anticiper d'ici à la sortie de confinement. A cette occasion, nous signalons la mise à disposition d'une newsletter répond à un besoin de diffuser les bonnes pratiques. Cette newsletter rend compte des activités associatives transmises par les têtes de réseaux des associations nationales, le conseil national des villes (CNV) et les conseils citoyens. L'ANCT invite à diffuser largement cet outil auprès des acteurs de la politique de la ville des territoires et à continuer de lui adresser des informations sur des initiatives locales

intéressantes via l'adresse mail : [\[email protected\]](#)

[Cliquez ici pour accéder au Flash solutions en ligne](#)

SÉCURITÉ-PRÉVENTION



Panorama de la
police municipale
des Villes
de France



Mise à jour du Panorama des Polices municipales des Villes de France – 5ème édition

Devant le renforcement des attentes des habitants en matière de sécurité et de tranquillité publique, *Villes de France* a décidé de réactualiser son enquête, « *Panorama des polices municipales des Villes de France* ».

Quatre précédentes éditions ont permis depuis 10 ans de constater les profondes évolutions qui affectent ce service public local, notamment vis-à-vis de

l'armement légal ou encore de la vidéo-protection. *Villes de France* réinterroge donc les villes moyennes par questionnaire (la date limite de retour étant fixée au lundi 25 mai) pour améliorer sa perception sur les usages / et les intentions des maires sur ce service public en majorité apprécié et visible pour les concitoyens.

Les résultats globaux de cette enquête seront prioritairement destinés à alimenter le débat public. Les villes participantes seront en retour destinataires - en toute confidentialité - des réponses détaillées fournies par chaque ville.

TOURISME



Le secteur touristique fortement impacté par la crise

L'OMT (Organisation Mondiale du Tourisme) prévoit une baisse d'activité a minima de 20 à 30% sur l'année et la France, première destination touristique mondiale, une perte de 40 milliards d'euros sur trois mois. Le secteur touristique est affecté dès le début de la crise avec la diminution des touristes asiatiques puis la diminution progressive des vols aériens. Les collectivités sont nombreuses à faire le choix de reporter la taxe de séjour. Jean-Baptiste

Lemoyne, secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères en charge du tourisme, a rappelé que ce secteur génère chaque année 170 milliards d'euros et organise des réunions de crise hebdomadaires du comité de filière tourisme, dont *Villes de France* est membre. Ont été évoqués cette semaine les enjeux en termes d'assurances, de fiscalité, d'accompagnement des TPE et PME du secteur ainsi qu'un état des lieux par secteur et les enjeux de la reprise autour de la réassurance sanitaire et de l'innovation. La BPI a confirmé que 550 millions d'euros de prêts, garantis par le gouvernement, ont été accordés pour le secteur touristique. Le secrétaire d'Etat mène un tour de France virtuel des régions afin de faire le point sur les besoins et bonnes pratiques, notamment les séjours offerts aux soignants.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

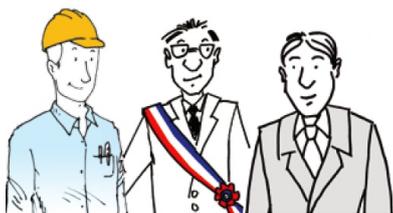


Les collectivités accompagnent les circuits courts alimentaires

Avec la fermeture successive des écoles, des restaurants et de la majorité des marchés, les petits producteurs se retrouvent en difficulté. Les collectivités et chambres d'agriculture les soutiennent en favorisant l'utilisation de plateformes de vente en ligne, des grandes surfaces ou de la vente directe. A titre d'exemple, la ville de Bourg-en-Bresse assure un recensement des producteurs locaux, une

coordination sur les sites de la ville et de l'agglomération et permet la livraison deux heures par semaine, dans de bonnes conditions sanitaires. La Fédération nationale d'agriculture biologique (Fnab) et la Confédération paysanne, suite à l'interdiction générale des marchés, avaient lancé un appel à "diffuser au maximum les alternatives fiables sur le plan sanitaire aux marchés de plein air". Les deux organisations s'adressaient en particulier aux collectivités locales qui "disposent de moyens logistiques comme les transports scolaires, ou de bâtiments publics vides qu'ils pourraient mettre à disposition de groupes de paysans pour faciliter la livraison sur des points fixes ou carrément à domicile".

ENVIRONNEMENT



Maintien de la formation sur « La réduction de la vulnérabilité aux inondations » le 14 mai

Dans un contexte sanitaire grave, l'incertitude liée à l'évolution des mesures nécessaires de confinement amène à une grande prudence dans la planification du calendrier des prochains événements organisés par le CEPRI, dont est membre *Villes de France*. Toutefois, dans une approche qui se veut optimiste, s'agissant de l'évolution de cette situation, il a été décidé de conserver - pour

l'instant - la date de la prochaine session de formation de mai prochain à Paris, les délais de préparation de ce type d'action permettant au CEPRI d'être très réactifs. Aussi, *Villes de France* invite le public intéressé à s'inscrire à cette prochaine session. Le 14 mai prochain, le CEPRI (Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation) organisera cette journée de formation à Paris (Espace Saint Antoine - 196, rue du Faubourg Saint Antoine, 12ème Arrondissement) consacrée à « *La réduction de la vulnérabilité aux inondations* », celle-ci s'adresse à un public d'acteurs/décideurs à la recherche de clés pour mieux préparer leur territoire aux événements futurs. Construite selon une alternance d'éléments de méthodologie et de cas concrets appliqués à différents types d'enjeux et de territoires, cette formation vous proposera des solutions pour limiter les impacts négatifs des inondations qui vous concernent. Pour s'inscrire, contacter le CEPRI sur : [\[email protected\]](mailto:) ou au 02 38 21 15 22.

[Présentation du programme](#)

INSTITUTIONS



État d'urgence sanitaire : les modalités de remplacement des membres des organes délibérants et des exécutifs des collectivités territoriales sont précisées

Dans le cadre de l'État d'urgence sanitaire, les modalités de remplacement des membres des organes délibérants et des exécutifs des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre ont été précisées dans une ordonnance adoptée ce jour en Conseil des Ministres.

[Télécharger la note](#)